

=====
n° 2023-T-47

**RELATIF A LA CIRCULATION ET AU
STATIONNEMENT**

modifiant temporairement l'arrêté n°5 du 15 février 1999

Le Maire de la Commune de Métabief,

Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R 36 R 44, R 53-2 et R 225,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'intervention de la société Markosol dont le siège se situe, 68 rue de la Liberté, 39300 Champagnole, pour le marquage des places de stationnement,

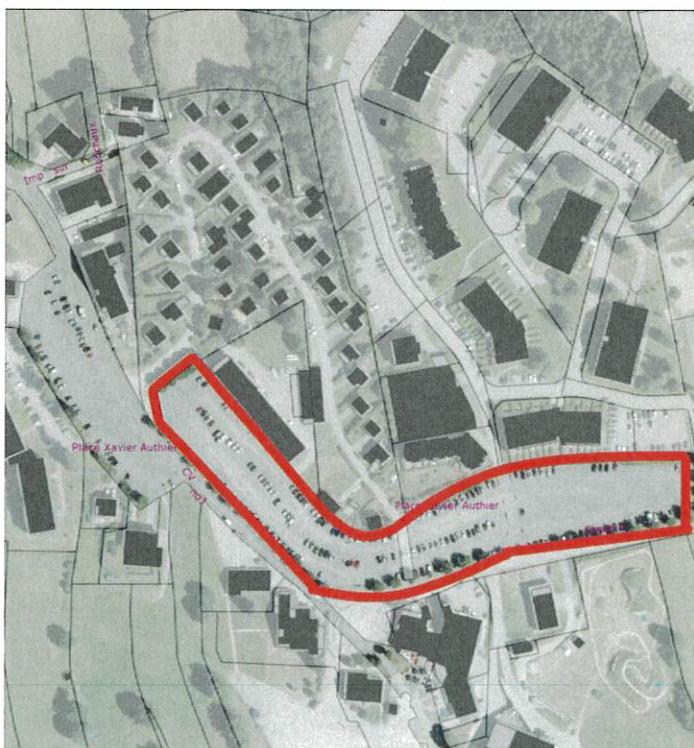
Considérant que pour sécuriser l'accès des différents usagers de la voie publique à cet endroit, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRÊTE :

Article 1. - CIRCULATION ET STATIONNEMENT PLACE XAVIER AUTHIER

La circulation et le stationnement seront modifiés comme suit sur la Place Xavier Authier, à compter du 28 août 2023, et pendant 3 jours :

- **Circulation et stationnement interdit sur la Place Xavier Authier. Tous véhicules restant stationnés sur la place fera l'objet d'une procédure d'enlèvement et de mise en fourrière.**



Article 2 : SIGNALISATION

Une signalétique adaptée sera mise en place et maintenue par le demandeur pendant toute la durée des travaux.

Article 3. - TRANSMISSION A LA GENDARMERIE

M. le Commandant de brigade de gendarmerie des Hôpitaux-Neufs est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Métabief , le 25/08/2023

Le Maire,
Gérard DEQUE



Copie à :- Gendarmerie des Hôpitaux-Neufs